

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués (primaire et CO) de la FAPEO
jeudi 25 novembre 2021, 20h00**

à l'UOG, (amphithéâtre Berenstein), 3 place des
Grottes, Genève

APE membres présentes : Aire, Charmilles/Charles-Giron, Châtelaine-Bourquin, Grand-Lancy, Le-Corbusier, Lully-Sézenove, Onex-Parc, Pervenches-Montfalcon, Saint-Jean/Devin-du-Village, Satigny, Versoix,

APECO membres présentes : Aubépine, Cayla, Colombières, Florence,

APE membres excusées : Bernex, Pâquis, Thônex, Tivoli-Plateau

APECO membres excusées : Bois-Caran,

Comité FAPEO : Xavier Barbosa, Jean-François Stassen,

Présidence de la séance : Anne-Thorel Ruegsegger (ATR)

Procès-verbal : Corinne Pellet-Fontaine

1. Présentation du projet Ethnopoly, par Mme Beata Godenzi et M. Marco Maltini (comité Ethnopoly).

Un petit film disponible sur la chaîne [youbube Ethnopoly](#) est diffusé, il explique le jeu qui a eu lieu dans le quartier des Eaux-Vives en 2014. M. Marco Maltini commente une présentation PowerPoint qui relève les avantages pour les APE/APECO à organiser un Ethnopoly.

Marco Maltini : Par exemple, à Meyrin, le projet a été institutionnalisé, il a lieu sur temps scolaire, tous les ans, les élèves de 7P participent à Ethnopoly.

Cette année, une version « Covid safe » a eu lieu à Meyrin, les hôtes ont été filmés et ensuite les enfants ont regardé le film projeté en classe et les enseignants leur posaient des questions.

Le jeu Ethnopoly permet un renforcement des liens avec l'école et avec les acteurs du quartier (maison de quartier, associations locales). Il favorise le vivre ensemble et permet de faire : de nouvelles rencontres et une intégration des parents d'origine étrangère.

Depuis 10 ans, l'association Ethnopoly suisse a soutenu une quarantaine d'éditions du jeu.

L'association vous aide à planifier, organiser et à réaliser votre édition Ethnopoly, en fonction de vos envies et de vos ressources.

APECO Sécheron : quel type d'aide l'association Ethnopoly met-elle à disposition ?

Marco Maltini : une aide de conseils afin de trouver la version d'Ethnopoly qui corresponde aux ressources (nombre des personnes). L'association propose de l'aide pour effectuer des recherches de fonds pour financer un projet auprès de la commune, des services sociaux ou du bureau d'intégration (BIE), le comité Ethnopoly sait à qui s'adresser. Une boîte à outils dispose de documents prêts à l'emploi.

Beata Godenzi : le plus important pour commencer est d'avoir 2-3 personnes motivées et engagées. Le soutien apporté peut être léger ou plus conséquent, par exemple sur un mandat de la commune. Ce sont les parents qui connaissent le réseau et qui recherchent les bénévoles qui accueilleront les enfants et les parents hôtes et accompagnants. Il faut compter environ 6 mois pour organiser un Ethnopoly. Sur le site www.ethnopoly.ch, les Ethnopoly déjà organisés peuvent inspirer.

APE St-Jean/Devin-du-Village : a vu le logo de l'État de Genève, est-ce que l'association est autorisée par le DIP ?

Beata Godenzi : Ethnopoly ne possède pas de label, mais a déjà collaboré avec le DIP.

De la promotion est en cours auprès des directions des écoles, des enseignants et de l'institution dans le but d'organiser des Ethnopoly et faire une relance après le covid qui a empêché les rencontres.

Le flyer Ethnopoly avec toutes les coordonnées de l'association est distribué.

APE Charmilles Charles-Giron : est-ce que le jeu a déjà été organisé année après année dans certains quartiers ?

Beta Godenzi : oui, par exemple à Vernier aux Libellules, à Meryrin. C'est le souhait, l'idéal, Ethnopoly change les liens entre les gens et aide au rapprochement, à être plus en confiance avec l'école.

APE Charmilles Charles-Giron : Comment approcher les gens du quartier lorsque qu'une APE est petite et possède peu de ressources parents ?

Marco Maltini : le rôle de l'association Ethnopoly est d'aider les parents à identifier les acteurs du quartier qui vont faire le réseau et participer. Les parents d'élèves et les enseignants sont également sollicités pour faire le lien

Beata Gondenzi : l'association se tient à disposition pour un premier contact.

ATR : remercie Mme Godenzi et M. Maltini.

2. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers.

L'Ordre du jour est approuvé, pas de divers annoncés.

3. Approbation du PV de l'AD (primaire) du 30 septembre 2021 et du PV de l'AD (CO) du 7 octobre 2021 (joint à la présente).

APE Charmilles/Charles-Giron : concerne le PV du 30 septembre (primaire) page 3 supprimer : « Concernant les séances de rentrée, elles ont eu lieu avec un seul parent masqué. » n'a pas été dit.

Le PV est approuvé après cette modification.

Le PV de l'AD du 7 octobre (CO) est approuvé.

4. Infos du comité et du secrétariat général :

- **Prise de position soutien PL numérique école genevoise.**

En concertation avec le syndicat des enseignants, le comité de la FAPEO a décidé de communiquer une prise de position qui soutient le PL numérique de l'école genevoise. Il demande le financement d'achat de matériel informatique pour les écoles (enseignement primaire et CO) afin de les équiper d'ordinateurs portables. Actuellement les salles d'informatique au CO sont équipées d'ordinateurs fixes. En raison d'une augmentation du manque de salle de classe au CO, l'idée est que les cours puissent avoir lieu dans n'importe laquelle et ainsi gagner en souplesse dans l'organisation avec des ordinateurs portables. Il s'agit aussi d'acheter des jeux de tablettes pour les écoles primaires environ 4 par classe et par école et non pas pour tous les élèves. Quelques parents ont créé une association qui s'appelle Rune et qui s'oppose à l'achat des ordinateurs. Ces parents demandent un moratoire sur l'enseignement du numérique à l'école. Pour le département, il n'est pas question d'un enseignement par le numérique, mais au numérique afin que les élèves aient un regard critique sur l'usage du numérique et sachent utiliser, en fin de scolarité obligatoire, des outils numériques autrement qu'avec des jeux ou les réseaux sociaux.

Dans les premiers degrés d'école, l'enseignement se fera en « débranché », ou éventuellement avec des petits robots que les enfants apprennent à programmer. Le comité de la FAPEO soutient ces projets de loi et fait le vœu que le parlement votera ce budget pour l'achat du matériel dont les classes ont grand besoin. Certains matériels comme des cartes de géographie n'existent plus en version papier, mais uniquement en numérisé. L'ordinateur est allumé lorsqu'il apporte une plus-value à l'enseignement.

APE Grand-Lancy : pour l'école primaire, il s'agit de 4 tablettes par classe ?

ATR : à vérifier, plusieurs jeux de tablettes par école seraient à disposition des classes, avec un maximum de 4 tablettes par classe, à réserver, par les enseignants.

APE Le-Corbusier : quelle sera la durée de ce projet pilote et quand deviendra-t-il effectif ?

ATR : le plan intercantonal d'étude numérique a été inscrit dans le PER. À Genève, le budget d'achat du matériel doit être voté. En même temps, le plan d'étude doit être décliné dans la grille horaire et intégré dans les périodes existantes et dans la formation générale. L'idée étant de pouvoir enseigner petit à petit cette discipline dès la rentrée 2022, probablement de manière progressive.

APE Versoix : au CO des cours d'informatique existent déjà ?

ATR : oui, quelques heures dédiées à l'informatique, comme l'utilisation de PowerPoint.

APE Versoix : durant le confinement les difficultés d'utilisation des outils sont apparues.

ATR : oui il est important d'apprendre à utiliser les outils comme le traitement texte ou les mails. Tout comme ce qui concerne l'identité numérique, le fait que tout ce qui se dit ou se passe sur internet laisse une trace.

APE Le-Corbusier : cette sensibilisation concernant l'identité numérique se fera par des professionnels ou les enseignants ?

ATR : à l'école primaire, les enseignants généralistes recevront des moyens d'enseignement. Pour le CO les enseignants sont formés et reçoivent également du matériel didactique.

- **Suite réformes scolaires : EP 21**

Il y a environ une année une réforme de l'enseignement primaire a été annoncée, qui comptait une note unique de français, une organisation de l'année en semestres et une modification de l'horaire scolaire. Ceci afin de notamment simplifier l'organisation interne étant donné que les enfants passent 4 périodes de plus que les enseignants à l'école, 2 périodes prises en charge par les maîtres spécialistes de sport et 2 autres à organiser par l'établissement, en majorité pour l'enseignement des langues ou des sciences. Les directions ont demandé de retravailler l'horaire scolaire afin d'envisager de supprimer les enseignants complémentaires qui prennent en charge ces deux périodes.

Un sondage effectué par la FAPEO auprès de ses membres a donné un résultat assez clair : le rejet net de l'horaire alors que la partie pédagogique remportait une forte adhésion. Les conclusions étaient les mêmes auprès des enseignants, du GIAP et des directions d'écoles consultés. Le projet indissociable pour la conseillère d'État a donc été gelé. Néanmoins, le projet pédagogique étant suffisamment important pour la direction générale en termes de gain de temps pour les enseignants, le nombre d'évaluations diminuant au profit de l'enseignement, la discussion a repris avec les partenaires. 2 groupes de travail ont été constitués, un concernant l'horaire et l'autre le projet pédagogique. Cette fois-ci la FAPEO est incluse dans la discussion et participe aux groupes de travail. Le rythme de travail est soutenu en vue d'une première étape mi-décembre de reddition à la Conseillère d'État et dans le but d'avoir un projet pour la rentrée scolaire prochaine. Le groupe de travail pédagogie (semestre et note unique) avance vite. Les discussions sont basées sur les résultats des différents sondages, c'est-à-dire lors du passage au semestre comment garder le lien avec les parents durant toute l'année et soutenir assez rapidement les élèves en difficulté, l'établissement d'un calendrier et à propos de l'évaluation, comment pondérer le français en une seule note. Le calendrier proposé montre que les rencontres comme actuellement ne changent pas, une séance de rentrée est prévue en septembre. En novembre – décembre, aura lieu une rencontre individuelle et une présentation des notes indicatives, en janvier à la fin du semestre, la remise des carnets avec éventuellement une rencontre ou signature. La 3^e rencontre obligatoire a lieu durant le 2^e semestre et organisée selon les modalités choisies par l'établissement. Le fait que les rencontres sont dites obligatoires est une nouveauté et sera fixé dans tous les documents avec un énoncé identique.

APE Genêts : quels sont les avantages d'un passage au semestre ?

ATR : pour les enseignants l'avantage est de diminuer le nombre d'évaluations. Aujourd'hui, cumulé avec les autres matières, les enseignants doivent évaluer les élèves 1 à 2 fois par semaine, la note unique de français permettrait d'en diminuer le nombre.

APE Genthod : est-ce que cela va dans le sens d'Harmos et des exigences des autres cantons ?

ATR : Harmos ne prévoit pas d'uniformisation de l'évaluation ou du découpage annuel de l'école. Harmos est un cadre qui dit que l'école commence à 4 ans, que les horaires doivent être unifiés et que le plan d'étude romand soit le même dans les différents cantons romands. Néanmoins, dans d'autres cantons, l'école fonctionne déjà au semestre.

APE St-Jean/Devin-du-Village : comprend la démarche de moins évaluer, mais cela ne laisse-t-il pas moins de chance de se rattraper ? Le champ d'évaluation ne sera pas plus vaste ?

ATR : non le champ n'est pas forcément déterminé de manière unilatérale, il peut évaluer une leçon et pas une autre. La supposition de remonter une note avec d'autres n'est pas avérée, un élève qui a de la difficulté ne va pas remonter ses notes s'il est plus évalué.

Toute une partie de l'évaluation n'est pas visible, mais constante, l'évaluation formative, comme les devoirs, la capacité d'autonomie et d'organisation, etc. sont interrogés par l'enseignant et peuvent être corrigés au fur et à mesure. La note est un moyen, pour les parents, de situer leur enfant dans les apprentissages et de les rassurer. Ce que l'école veut est de voir la progression de l'élève. Pour les séquences d'apprentissage, c'est plus intéressant aussi, cela évite une évaluation au milieu d'un apprentissage. La note unique de français à l'exemple du CO demande d'évaluer de la même manière, la production orale et écrite. En ce qui concerne la transition primaire – CO et l'accès au regroupement, la note de français sera probablement comptée 2x, de manière provisoire, avant le nouveau fonctionnement du CO en 2023. La pondération de l'épreuve cantonale dans la note globale se fera sûrement à l'identique de maintenant. L'important est d'informer les parents pour une bonne compréhension et d'outiller les enseignants de matériel pour le faire. Tous ces changements entraînent la modification des bulletins d'évaluation.

ATR : En ce qui concerne le groupe de travail sur l'horaire scolaire, l'objectif est de vérifier auprès de chaque partenaire ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas. La FAPEO a demandé que toute modification doit être envisagée avec un temps d'organisation et d'adaptation suffisant pour les familles, donc pas envisageable pour la rentrée 2022. Un changement doit également être lié à un projet pédagogique compréhensible. Des disciplines comme le numérique ou l'enseignement du fait religieux sont ajoutés à la grille, mais si les horaires diminuent, au détriment de quelle matière cela se ferait-il ? Pour le GIAP il est impossible dans le temps donné d'organiser la prise en charge due à un changement d'horaire. Le budget 2022 du GIAP vient d'être voté dans les communes et il ne comprend pas d'augmentation budgétaire en vue d'un changement d'horaires.

Le directeur de la DGEO est allé auprès de la conseillère d'État avec ces constats et une demande de dissocier les 2 projets, la partie pédagogique et la partie organisationnelle, ce qu'elle a accepté. La note unique et le passage au semestre entreront en vigueur dès la rentrée 2022 et la modification de l'horaire scolaire, si elle a lieu, en 2023, voire plus.

APE Charmilles Charles-Giron : les discussions concernent les 10 minutes en moins le matin ?

ATR : 10 minutes de moins par jour correspondent à 50 minutes par semaine voir 90 minutes pour le cycle moyen si l'horaire diminue le mercredi matin, donc 2 périodes. Pour enlever quoi de la grille horaire, quel enseignement ? Encore à déterminer.

Xavier Barbosa (comité FAPEO) : pour précision, les élèves genevois sont les élèves suisses qui vont le plus à l'école primaire, en termes de minutes. Les autres cantons y arrivent quand même...

APE Charmilles/Charles-Giron : pourquoi parle-t-on de minutes ?

ATR : les élèves de l'école primaire ont des périodes de 45 et d'autres de 50 minutes si toutes les périodes sont ramenées à 45 minutes, 10 minutes sont enlevées par jour.

APE Onex-Parc : serait-ce imaginable que l'école le mercredi matin commence seulement dès la 6P ou 7P pour équilibrer les périodes ?

ATR : cela toucherait à l'équité entre les enseignants, comme c'est déjà le cas entre les enseignants du niveau élémentaire et ceux du niveau moyen qui enseignent 2 périodes de plus.

APE Satigny : si les cantons romands ont moins d'heures, qu'est-ce que l'école genevoise enseigne en plus ?

ATR : effectivement il faut regarder ce que cela implique dans la grille horaire et dans l'organisation de l'école.

APE Satigny : le bien-être et le rythme de l'enfant devraient passer avant l'organisation des parents et des enseignants.

ATR : cette discussion a eu lieu et les enseignants proposent d'enlever du temps le vendredi après-midi qui est compliqué pour travailler, les élèves sont fatigués et ont de la difficulté à rester concentré. Tout est envisageable, par exemple un horaire plus concentré et moins de pause à midi ou allonger les récréations, il faut étudier toutes les possibilités.

Dès décembre le projet des réformes pédagogiques sera relativement abouti. Si des parents ont des questions ou des oppositions, ils peuvent adresser un mail à la FAPEO. Un sondage est en préparation pour également questionner les parents membres des APE afin de se situer et vérifier l'adhésion des parents.

CO 22 : la FAPEO participe à la commission consultative et a été auditionnée par la commission enseignement du Grand Conseil, concernant le projet de loi CO22, qui a été

votée par le parlement. Depuis, 3 partis politiques ont lancé un référendum contre cette loi et ont pris contact avec les APECO. La FAPEO a contacté ses membres afin de leur rappeler d'être attentifs aux risques de s'engager politiquement. Le comité de la FAPEO ne soutient pas le référendum. Ayant été inclus dans les discussions depuis le début elle a ainsi pu donner son avis. Après consultation, l'adhésion des membres APECO était manifeste. Un certain nombre de questions restent en suspens, le comité opte pour faire la demande de participer au groupe de travail qui va rédiger le règlement d'application de la loi ce qui permettra d'agir et donner son avis sur l'organisation. Les représentants des enseignants ont fait la même demande que le comité de la FAPEO. Ce projet CO22 sera mis en place en 2023, ce qui laisse du temps pour la rédaction du règlement et la formation des enseignants.

Xavier Barbosa (comité FAPEO) : La responsable du projet à DGEO, Mme Renée Van der Bent souhaite présenter le projet aux parents notamment des futurs élèves du CO, la FAPEO va l'inviter lors d'une prochaine AD.

ATR : idem pour la réforme de l'enseignement primaire, inviter quelqu'un de la DGEO pour une séance d'informations.

Xavier Barbosa (comité FAPEO) : la volonté de renforcer la relation parents-école accentue la motivation du comité de la FAPEO à faire partie du groupe de travail pour la rédaction du règlement, particulièrement au niveau du CO où les APECO connaissent des difficultés à recruter des membres et à survivre en ce moment.

APE St-Jean/Devin-du-Village : concernant le référendum, comment cela va se passer, les citoyens devront voter ?

ATR : en premier lieu, en 2 mois, un minimum de signatures doit être collecté qui doivent être validées par la chancellerie, pour permettre une votation.

APECO Florence : la FAPEO souhaite être partie prenante dans la rédaction du règlement d'application ou comme pour le projet CO22 juste avoir un avis consultatif ?

ATR : le comité de la FAPEO ne souhaite plus être en bout de chaîne, mais faire partie intégrante de la réflexion, non pas être juste consulté quand les textes sont écrits et ainsi permettre une meilleure consultation de nos membres.

APECO Florence : la force d'être maintenant intégré aux groupes de travail EP21 permet d'argumenter pour CO22.

Xavier Barbosa (comité FAPEO) : le projet CO22 a commencé avant EP21, la FAPEO fait partie de la commission consultative et cela a mis en évidence la force de consultation de la FAPEO. La communication n'est pas le fort du DIP, la FAPEO peut transmettre et faire circuler la bonne information aux parents.

5. Commissions.

Séance de délégation : lors des discussions avec la DGEO, la FAPEO a parlé du lien famille-école, qui sera le fil rouge de travail durant toute l'année. Il a déjà été évoqué, avec insistance, par la FAPEO durant l'année Covid, en raison des distances imposées par les restrictions sanitaires. Les APE rencontrent des difficultés à recréer du lien avec les enseignants, les parents et les directions des écoles. Cette conscience se manifeste aussi dans les groupes de travail, la relation famille-école et la communication aux parents sont souvent évoquées.

Commission santé, la FAPEO a demandé quelle soit remise en route, elle ne s'est plus réunie depuis 2 ou ans. Elle couvre un large champ, du sport à la santé sexuelle et rassemble les professionnels de différents services.

Vacances scolaires : la FAPEO a signalé la méconnaissance des parents concernant les changements à propos du calendrier de l'année scolaire et le fait que les vacances d'été 2022 sont écourtées d'une semaine. Les parents devraient recevoir une communication prochainement.

Fêtes de l'escalade : elles devraient pouvoir avoir lieu, mais restent dépendantes de la situation sanitaire.

APE Lully Sézenove : le directeur de l'établissement Bernex a annoncé que la fête de l'escalade n'aurait pas lieu.

ATR : à quelle heure l'APE a prévu d'organiser la fête ?

APE Lully Sézenove : vendredi 10 décembre à 18h.

ATR : L'APE n'a pas besoin de l'accord du directeur, la fête étant prévue hors temps scolaire, mais celui de la commune. Les plans de protection du DIP sont valables de 8h à 16h.

APE Lully Sézenove : la commune a donné son accord, mais l'APE ne souhaite pas aller à l'encontre de la volonté du directeur. De plus, les entretiens individuels vont probablement être annulés afin de limiter les relations, d'après lui de nouvelles mesures vont être prises lundi.

ATR : pour l'instant personne ne sait ce qui sera décidé concernant les plans de protection, les entretiens individuels sont obligatoires et ne peuvent pas être annulés, ils peuvent avoir lieu avec le masque. Ce n'est pas la prérogative des directeurs d'annuler des fêtes de l'escalade hors du temps scolaire, c'est la commune qui devient décisionnelle.

APE Onex-Parc : la DGEO, pourrait interdire la participation des enseignants aux fêtes de l'Escalade ?

ATR : oui la DGEO peut demander aux enseignants de ne pas participer.

APE Onex-Parc : la fête n'aura pas lieu à l'école d'Onex-Parc, l'APE qui a organisé un cortège et une grande soupe est dépendante de la participation des enseignants.

APE Pervenches Monfalcon : la fête a été annulée en raison des restrictions trop contraignantes, garder les distances, rester assis pour consommer et porter le masque.

ATR : les fêtes internes à l'école auront toujours lieu.

ATR : La FAPEO et le Secrétariat général du département travaillent en ensemble sur un projet de support de **communication et de soutien aux parents à propos de l'usage du numérique à la maison**. Au moyen de fiches techniques sur lesquelles les parents pourraient s'appuyer contenant des informations claires et fiables, un support utile afin de transmettre des messages à l'intention des enfants. Les résultats du sondage effectué par la FAPEO, à propos des fake news, témoignent des difficultés à trouver de l'information. Ce projet tend également en faveur du lien famille-école et semble avoir été entendu par le département qui a accepté de travailler avec la FAPEO.

ATR : FAPES2 a contacté la FAPEO. La faitière de l'ES2 a été interpellée par des parents du CO dont l'enfant était en souci concernant son **identité sexuelle**. Le département est à l'écoute de ces élèves et a édicté une directive interne qui accepte qu'un élève demande de s'appeler par un autre prénom. Des parents ont découvert que leur enfant peut être accompagné par une association et faire un coming out en classe sans en informer les familles, qui ne sont pas forcément opposées. La directive ne fait pas mention des familles. L'idée n'est pas de la remettre en question, mais bien de se demander si les parents doivent être pris en considération et aussi être accompagnés.

APECO Sécheron : il est important pour les parents de savoir que leur enfant est accompagné et de savoir ce qu'il se passe.

APE Genthod : s'exprime en qualité de psychologue, il faut savoir que la question de l'identité de genre arrive assez rapidement et que la transition se fait souvent à l'adolescence, les parents ont besoin d'être informés qu'ils accompagnent ou pas leur enfant. La direction tient compte de l'autodétermination de l'adolescent c'est peut-être la raison pour laquelle les parents n'ont pas été inclus.

APE Grand-Lancy : est-ce que les associations ont le droit de coacher des enfants mineurs sur la façon dont ils font leur coming out ?

ATR : c'est effectivement la question, les associations sont parfois militantes, cela peut être vécu par les parents comme très intrusif. Les associations pourraient questionner l'enfant d'en parler à ses parents, et l'accompagner pour le faire. Une fois que le prénom est modifié dans la base de données, la famille est informée du changement de prénom en recevant le carnet d'élèves ?

APE Lully Sézenove : le DIP autorise que l'enfant utilise un autre prénom sans que les parents soient informés ?

APECO Sécheron : l'enfant est mineur, est-ce légal ?

ATR : oui dès que l'enfant est capable de discernement au regard de la loi.

APE St-Jean/Devin-du-Village : si l'enfant ne le dit pas à ses parents, le rapport de confiance est déjà rompu. Qui est le bon interlocuteur ?

ATR : pas forcément pour l'enfant quoiqu'il arrive, cela reste très difficile à dire, surtout aux personnes les plus proches. L'important est que l'enfant puisse se confier auprès d'une personne de confiance. Par la suite l'enfant mineur devrait être invité à partager avec ses parents et être accompagné à le faire.

APE Charmilles/Charles-Giron : du point de vue psychologique dans le processus, faut-il informer la famille, ou pas, qui peut être source de conflit.

ATR : Il existe des associations qui s'occupent des familles, elles pourraient être incluses dans la directive. Par exemple pour l'enseignant qui ne peut pas en faire part aux parents, difficile pour la relation avec les parents.

La FAPEO pourrait demander aux professionnels du département à quel moment se pose la question des parents. Dans la directive, ils n'apparaissent pas.

La question pourrait également être posée à Caroline Dayer qui s'occupe de ces questions pour le DIP du canton de Vaud.

APE Versoix : l'enfant mineur peut décider seul de changer son prénom, administrativement est-ce si simple ne doit-il pas avoir l'autorisation de ses parents ?

ATR. Le prénom serait changé dans la base de données scolaires de l'école, mais pas sur son passeport.

6. Infos des APE/APECO

APECO Colombières : a bien reçu par mail le rappel que la DGEO a fait auprès des directions des établissements, réaffirmant que les APE/APECO ont le droit une fois par année de transmettre via la fourre de l'élève une demande d'adhésion à l'APE/APECO avec un bulletin de versement joint. Et pour le reste de la communication ?

ATR : pour le reste, les directeurs sont encouragés à accéder à la demande de l'APE qui est le partenaire principal de l'école. La FAPEO peut reposer la question afin d'obtenir une réponse officielle.

APECO Colombières : Volontiers, à ce jour, la distribution d'informations relayant nos projets est à la bonne guise du directeur.

Le comité de l'APECO demande s'il serait possible de suivre les AD du CO qui ont lieu au bureau de la FAPEO, en mode online 1x sur 2, pour une meilleure participation.

ATR : la question doit être posée aux autres membres APECO.

APECO Colombières : afin de combler l'annulation de la cité des métiers, l'expo, l'APECO essaye de mettre sur pied un projet en faisant sortir les élèves du CO et aller à la rencontre des gens du métier, des professionnels. L'APECO rencontre de la résistance à l'école et demande l'aide de la FAPEO.

ATR : propose d'en discuter par téléphone ou au bureau de la FAPEO.

APECO Colombières : a participé aux assises de la famille : sur le thème du décrochage scolaire. Un des points importants évoqués est le renforcement du lien entre les parents et l'école. Les parents étaient invités à faire des suggestions pour renforcer ce lien. Le manque de représentation des familles aux assises pourrait suggérer un manque d'intérêt.

ATR : n'a pas pu y participer, mais va s'informer.

APECO Florence : site internet l'APECO Florence souhaite actualiser sa page, mais n'arrive pas à y accéder. L'APECO est intéressée d'organiser le nouveau café parent sur le thème de la « sexualité » et va s'inscrire par mail.

ATR : le support est en préparation et sera disponible au printemps. Le café parent sera animé par des professionnels de l'université qui travaillent avec le SSEJ et qui interviennent dans les CO,

APE Charmilles/Charles-Giron : souhaite obtenir les étiquettes avec les adresses des parents d'élèves pour faire un envoi.

ATR : la FAPEO a la possibilité de les obtenir une fois dans l'année, en septembre, le secrétariat communique par mail à tous les membres à ce sujet.

APE Genêts : concernant les **camps scolaires et sorties**, quelles sont les informations ?

ATR : les plans de protection stipulent que les camps avec nuitée ne pourront être organisés en 2021, mais théoriquement ils seront possibles dès janvier 2022. Ce sont les lieux d'accueil qui posent des difficultés pour accueillir autant de jeunes en même temps dans le respect des conditions sanitaires ou en exigeant un pass sanitaire, notamment pour les camps de ski. Ils ne sont pas interdits pour le moment, mais pratiquement très difficiles à organiser. Si une classe part seule, elle doit être accompagnée d'enseignant avec le brevet JS ski et il n'y en a pas autant qui sont certifiés que de classe. De plus il semblerait que les enseignants doivent verser des arrhes de leur propre poche avec le risque de les perdre si c'est annulé.

L'APECO Bois-Caran a communiqué avec la FAPEO : elle va faire la demande que des camps soient prévus au printemps.

7. Divers : /

ATR : remercie les membres présents et clos la séance.

Fin 22h50